



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 19571

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2016 sous le numéro de dépôt 42040

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 27-04-2016

N° DE DEPOT : 2016R042040

N° GESTION : 2010B19571

N° SIREN : 524959665

DENOMINATION : AREAS NORTHERN EUROPE

ADRESSE : 61/69 Rue de Bercy 75012 Paris

DATE D'ACTE : 07-04-2016

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

AREAS NORTHERN EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 37.500 euros
61-69 rue de Bercy - 75012 PARIS
524 959 665 RCS PARIS

(ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 7 AVRIL 2016**

L'an deux-mille-seize et le sept avril,

AREAS WORLDWIDE, société anonyme au capital de 4.121.865 euros, dont le siège social est fixé au 61-69, rue de Bercy – 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 293 653 RCS Paris, représentée par M. Philippe SALLE,

(ci-après l'« Associée unique »),

propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société, a pris les décisions écrites portant sur les points listés ci-après :

- prise d'acte de la démission du Président ;
- nomination d'un nouveau Président ;
- pouvoirs aux fins de formalités.

PREMIERE DECISION

Démission du Président

L'Associée unique prend acte de la démission de M. Olivier DUBOIS, en sa qualité de Président de la Société, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président

L'Associée unique, en conséquence de la précédente décision, décide de nommer M. Alexandre de PALMAS, né le 12 juillet 1974 à Montpellier et demeurant 60 rue Vaneau, PARIS (75007) en qualité de Président de la Société, en remplacement de M. Olivier DUBOIS, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

M. Alexandre de PALMAS, en qualité de Président exerce ses pouvoirs conformément aux statuts de la Société.

En cette qualité, il représente la Société et veille au bon fonctionnement de ses organes.

M. Alexandre de PALMAS, dispose des pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion, le fonctionnement et le développement des activités de la Société, mais également pour la représenter, l'engager et agir en son nom. A cet effet, M. Alexandre de PALMAS, inscrira son action dans le plus strict respect, notamment, des règles et documents suivants, dont il déclare avoir parfaite connaissance :

(i) les statuts de la Société ;

(ii) les règles et procédures internes du groupe ELIOR, notamment en matière d'investissements et d'engagements, ainsi que les limitations et délégations de pouvoirs et de responsabilités applicables au sein du groupe ELIOR (ci-après le « Groupe ») ;

(iii) la stratégie du Groupe, notamment, en matière de politique budgétaire et financière, de communication, ainsi qu'en matière de politique sociale et ressources humaines ;

(iv) les règles inscrites dans le règlement intérieur de la société ELIOR, holding du Groupe, et ses annexes.

M. Alexandre de PALMAS, veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes soit respecté par les salariés et collaborateurs de la Société placés sous son autorité et sa responsabilité. Il aura également la charge de mettre en place les délégations de pouvoirs appropriées et adaptées aux activités de la Société.

Enfin, il contribuera à la mise en œuvre et au suivi du contrôle interne. Il devra, par conséquent, appliquer et mettre en œuvre les règles de procédures définies par le Groupe pour l'amélioration du contrôle interne du Groupe dans son ensemble ou veiller à ce que ces règles et procédures soient appliquées. Il en fera de même s'agissant des règles de *reporting*.

M. Alexandre de PALMAS, *ès qualités*, qui ne sera pas rémunéré au titre de ce mandat social, déclare accepter ces fonctions et n'être soumis à aucune incompatibilité interdisant l'exercice de ce mandat.

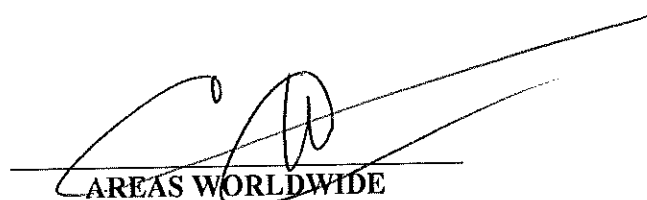
TROISIEME DECISION

Formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Wolters Kluwer France Mandataire », 14, rue Fructidor, 75017 Paris ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique, pour servir et valoir ce que de droit.


AREAS WORLDWIDE
Représentée par M. Philippe SALLE